

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : jeudi 3 mars 2022 à 18 heures 30

Date de la convocation : 25 février 2022

Date de l'affichage : 25 février 2022

Présents : 13 **Membres en exercice** : 14 **Absents** : 1

Présents : Claude AMAN, Véronique AMALRIC, Patrick ANDRIOTI, David BRONCANO, Dolorès CARBONELL, Pierre-Manuel GARCIA, Gisèle JEANET, Valérie MANENT, Fabienne MARTINAGE, Daniel MARTINEZ, Patrick MILANI, Roger SANCHEZ, Robert TURQUAY.

Absent : Nicolas GAUBERT.

Secrétaire : Patrick MILANI.

Madame le Maire, Fabienne Martinage a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 13 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales était remplie. Madame le Maire déclare la séance ouverte à 18h30.

Monsieur Patrick Milani est désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de modifier l'ordre du jour de la séance, à savoir retirer le point suivant (point III):

- Attributions de compensation provisoires 2022.

Accord à l'unanimité

I – Approbation du compte rendu du procès-verbal de la séance du 19 janvier 2022 :

Le compte rendu n'amenant aucune remarque, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

Accord à l'unanimité

II – Compte rendu des décisions prises par le Maire:

- Renonciation au droit de préemption :
Parcelle A1041 (680m²) pour 165 000 €.
Parcelle A115 (85m²) pour 54 000 €.
Parcelle A 1262 (2581m²) pour 339 000 €.
 - Commande de 4 capteurs de CO₂ pour l'école pour 720 € (subvention de 696€)
 - Remplacement tige filetée horloge par l'entreprise Terol pour 275,52 €.

IV – Régularisation de cession de parcelles

- Afin de permettre la régularisation de l'élargissement du chemin de Ratequats, lequel a, pour partie empiété sur sa propriété, monsieur Christian Jeanet accepte de céder à la commune de Mirepeisset, la parcelle cadastrée A1261, d'une contenance de 106m² à l'euro symbolique.
- Afin de procéder à la régularisation foncière de la parcelle A1497 de 11m², la commune accepte de la céder à Mr et Mme Delabarre pour l'euro symbolique.

V – Remplacement des agents communaux pendant les arrêts maladie :

Il est parfois nécessaire de pourvoir au remplacement des agents communaux pendant leurs arrêts maladie par un contrat de travail à durée déterminée.

Accord à l'unanimité

X – Divers :

- Points sur les travaux.
- Procédure de mise en fourrière du véhicule rue du Minervoï.
- Lecture du courrier de résiliation du contrat de bail pour le local des infirmières, et demande de diminution du préavis.
- Reprise des locations de la salle des fêtes à partir du 14 mars.
- Suite à de nombreux problèmes liés au poste de refoulement situé à la garenne, le Grand Narbonne propose de le prendre en charge à condition de le mettre aux normes :
 - Devis de remplacement d'une pompe 6 499,20 €
 - Devis de remplacement de l'armoire électrique 9 267,16 €
- Devis des travaux épicerie :
 - Toit : entreprise Bouzat 34 906,51 €
 - Concept toiture 24 893 €
 - Entrée : Entreprise Laurent Richou : 5 850 €
- Marché de printemps le 26 mars de 8h à 13h dans le parc des platanes (10 à 20 producteurs + restauration).
- Collecte à destination de la population Ukrainienne dans la salle Don Simoni de Vallo.
- Exposition « Jardiner naturellement » + exposition de photos et peintures du 9 au 26 mars, salle multimédia.
- Proposition de Cathy : offrir une soirée au profit du peuple Ukrainien.
- Dates :
 - 19 mars : Jour anniversaire du Cessez-le-feu en Algérie
 - 1^{er} avril : journée cinéma : -18h Compagnons
 - 20h30 Maigret

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Vu par nous, Maire de la commune de MIREPEISSET

Pour être affiché le 09 mars 2022 à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Fait en mairie de MIREPEÏSSET

Le 11/03/2022